

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 26 (1954)

Heft: 6

Artikel: Les "cloches" à lessive

Autor: Berthoud, Ant.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-124298>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dans les plans d'unités de voisinage résidentiels qui se sont développés au cours des cinquante dernières années, on a souvent négligé de créer un centre social, c'est-à-dire une zone au centre de la localité où les habitants puissent trouver des institutions ou des services qui leur permettent de satisfaire les besoins spirituels, culturels et politiques de la localité ou du quartier et l'on n'a pas non plus veillé suffisamment à placer des bâtiments collectifs dans un endroit favorable. Toutefois, les plans d'urbanisme élaborés depuis dix ans comportent tous une étude des besoins de la collectivité. Les plans en question indiqueront les endroits où seront placés les écoles, les salles de réunion, les garderies d'enfants, les parcs, les terrains de jeux et de sports. On peut aussi veiller spécialement au choix de l'emplacement des magasins de tous genres. On peut, sur la base de ces études préliminaires, établir le plan du centre type vraiment représentatif, dont l'emplacement sera d'ordinaire déterminé par le point d'aboutissement des principales voies de communication. La partie la plus animée de la localité doit constituer une unité architecturale avec un aménagement rationnel de l'espace disponible,

un quartier commerçant et des salles de réunion situées près de la principale artère de circulation. Si l'école doit devenir un véritable centre social, il faut également déterminer son emplacement, en fonction de celui des autres services et institutions à l'usage de la collectivité. De nombreux plans d'urbanisme établis actuellement en Suède prévoient des centres sociaux de ce genre.

On s'attache également à étudier les besoins des collectivités rurales en s'inspirant des principes techniques modernes de l'urbanisme et une réorganisation étendue de ces collectivités est actuellement en cours. Elle vise à créer des unités administratives plus vastes où grâce à des possibilités de taxation accrues les autorités municipales soient en mesure de jouer l'important rôle social qui leur est maintenant dévolu. On a proposé de créer dans chaque collectivité un centre facilement accessible aux divers moyens de transport, où seraient placés le centre civique, les bureaux des autorités locales et les magasins.

(*Habitation, urbanisme et aménagement des campagnes, ONU N° 5.*)

LES «CLOCHES» A LESSIVE

par Ant. Berthoud.

La femme qui, si souvent, est appelée à travailler hors de son foyer, doit chercher à rationaliser le plus possible son activité ménagère, car elle aura peu de temps à y consacrer.

Aussi l'étude expérimentale à laquelle s'est livré, pour le compte de l'Institut ménager suisse, à Zurich, M. Henri Turrian, vient-elle à son heure.

Tous les ménages n'ont pas à leur disposition, pour effectuer la lessive hebdomadaire ou mensuelle, la moderne « machine à laver ». Mais qui ne connaît cet auxiliaire plus modeste : la *cloche à lessive*, qui supplée dans une mesure appréciable aux mouvements pénibles que la ménagère faisait, autrefois, en frottant le linge à la main ? La « cloche », en effet, qui se compose d'un manche et d'une partie inférieure en forme de cloche – de là son nom – produit par un mouvement de va-et-vient vertical les mouvements d'air et d'eau nécessaires au lessivage ; elle permet ainsi à la lessiveuse d'éviter la position courbée qui « casse les reins » et lui épargne une dépense de forces considérable.

S'imaginer-t-on que la somme d'énergie demandée à la ménagère par les travaux de lessive correspond en moyenne à l'activité professionnelle d'un ouvrier fondeur, d'un charretier, d'un tailleur de pierre, d'un serurier, d'un tourneur ou d'un monteur électricien ?

Pourquoi s'étonner, dès lors, que la femme de lessive ait besoin d'une nourriture plus riche en calories que la ration ordinaire ? On compte en effet, alors que la ration normale est estimée de 1546 à 1701 calories de travail par jour, que la lessiveuse a besoin de 2339 à 4379 calories, donc d'une ration plus que doublée.

C'est dans l'allègement de cette lourde tâche, qui revient périodiquement pour la ménagère, que la « cloche » à lessive sera utile.

Mais, parmi les modèles que l'on trouve sur le marché, auquel donner la préférence ? Leur rendement est-il égal ?

Les expériences faites par M. Turrian ont porté sur cinq marques différentes, dont nous donnerons quelques

caractéristiques : poids, éléments de fabrication, surface efficace, c'est-à-dire la surface déterminée par le diamètre le plus large de la cloche.

Cloche N°	Poids	Matériel employé	Surface efficace
1	420 g.	alliage d'aluminium	315 cm ²
2	408 g.		450 cm ²
3	562 g.	alliage d'aluminium	270 cm ²
4	1294 g.	laiton nickelé	340 cm ²
5	699 g.	caoutchouc	380 cm ²

Trois femmes ont été observées pendant leur travail et se sont soumises au contrôle d'appareils spéciaux (masques avec compteur). Des chiffons ou coupons d'étoffe salis au même degré ont permis d'établir des comparaisons quant à l'efficacité de chaque cloche, les produits de lessive étant également répartis. Les expériences n'ont pas été faites une seule fois avec chaque cloche, mais répétées un certain nombre de fois. Aucun élément n'a donc été laissé au hasard et c'est bien d'une expérience rigoureusement scientifique qu'il s'est agi.

Sans entrer dans le détail (les spécialistes trouveront dans la *Revue suisse d'Hygiène*, cahier N° 2/54, la description des phases successives de l'observation), nous nous arrêterons à quelques résultats.

En ce qui concerne la *dépense d'énergie*, les cinq cloches exigent en moyenne des dépenses différentes, la cloche N° 2 – qui est aussi la plus légère – paraissant être la plus économique, puis celle de caoutchouc, suivie de très près par le N° 3. Viennent ensuite la cloche N° 1 et, assez loin derrière, le N° 4 (la plus lourde).

Les résultats des mesures du *pouvoir de nettoyage*, calculés sur les moyennes obtenues après deux, cinq et dix minutes de lavage, permettent de dire que, pour une même durée de lavage, la cloche N° 4 vient en tête, les cloches N° 1, 2 et 3 accusent très peu de différence entre elles, le N° 5 est le moins satisfaisant.

Deux tableaux fixent ces résultats. Le premier montre que les différences entre les pouvoirs de nettoyage sont

beaucoup plus petites que les différences entre les dépenses énergétiques. Nous avons ainsi une mesure de rendement de chaque cloche, ce rendement étant d'autant meilleur que la valeur du quotient se rapproche de 1.

TABLEAU 1

<i>Quotients du pouvoir de nettoyage par la dépense énergétique pour chacune des cloches</i>			
Cloche	I Pouvoir de nettoyage	II Dépense énergétique	III Quotient I/II
1	93,6 %	119 %	0,79
2	96,2 %	100 %	0,96
3	94 %	111 %	0,85
4	100 %	154 %	0,65
5	91 %	109 %	0,84

Le second tableau permet d'établir la comparaison entre les dépenses énergétiques et le poids de chacune des cloches.

TABLEAU 2

<i>Poids et dépenses énergétiques des 5 cloches à lessive</i>		
Cloche	Poids en g.	Energie dépensée en calories de travail par minute
1	420	1,042
2	408	0,878
3	562	0,965
4	1294	1,349
5	699	0,954

On peut donc conclure que la dépense énergétique exigée par le maniement de chaque cloche dépend dans une certaine mesure de son poids. Le pouvoir de nettoyage de chaque cloche n'est pas très sensiblement différent.

Ces données de base pourront orienter utilement la ménagère dans le choix d'un instrument de travail qui reste précieux, et qui présente l'avantage d'être accessible aux petites bourses, sans endettement.

LE CRÉDIT A L'ÉQUIPEMENT MÉNAGER

L'Union nationale française des caisses d'allocations familiales a consacré le numéro d'octobre dernier de sa revue (*Informations sociales*, Paris) aux problèmes humains et économiques touchant l'activité ménagère. Un chapitre important traite du crédit à l'équipement ménager, de sa justification et de ses applications.

Parmi les initiatives à caractère social qui se sont manifestées dans le domaine ménager, relevons celle de caisses d'allocations familiales qui tend directement à faciliter l'acquisition, par les familles, d'un appareillage ménager moderne, par le moyen des *prêts d'équipement ménager*. Inaugurés en 1948 dans la région du Nord, ces prêts sont pratiqués maintenant par les quatre cinquièmes des caisses du régime urbain (à l'exception de la région parisienne jusqu'à présent) et par un certain nombre de caisses des régions rurales.

Une priorité est le plus souvent accordée, dans l'attribution des prêts, aux familles d'au moins trois enfants, les plus aptes à bénéficier du machinisme ménager, mais les jeunes ménages et familles de petites dimensions ne sont pas écartés. La liste-type pour laquelle des prêts peuvent être accordés comprend les cuisinières et réchauds, chauffe-eau, machines à éplucher les légumes, machines à coudre, aspirateurs et cireuses, machines à laver et essoreuses. Certaines caisses ajoutent à cette liste les réfrigérateurs ou des appareils divers (machines à tricoter, autocuiseurs, etc.).

Le montant du prêt représente 80 % du prix de l'appareil, dans la limite d'un plafond qui peut atteindre 80 000, 100 000 ou parfois 120 000 fr. (français). Le prêt est accordé après une enquête sociale qui est, aussi

bien qu'une information pour la caisse (et sa meilleure garantie), l'occasion de conseiller la famille sur l'opportunité de l'achat (d'après les besoins et les ressources des intéressés).

Le remboursement s'échelonne sur une période de un ou deux ans suivant les caisses, certaines pratiquant un prêt à terme variable selon l'importance de l'emprunt et les ressources familiales. De façon générale, les mensualités de remboursement ne dépassent pas 10 à 15 % des prestations familiales perçues par l'emprunteur. Les prêts sont consentis sans intérêt. C'est dire que les caisses prennent à leur compte les sacrifices supplémentaires que devraient autrement supporter les familles qui n'ont pas les moyens de procéder à un achat au comptant.

De plus, la réglementation adoptée par la plupart des caisses prévoit l'exonération des mensualités restant dues en cas de perte de l'objet, de décès ou d'invalidité permanente à pourcentage élevé du chef de famille ou d'une autre personne vivant au foyer et y apportant son salaire. En cas d'invalidité temporaire ou de tout événement affectant la situation familiale ou professionnelle des intéressés, ceux-ci peuvent en saisir la Commission d'administrateurs chargés de l'attribution des prêts, laquelle accorde éventuellement un report des mensualités dues et exceptionnellement une exonération partielle.

D'autres caisses font souscrire aux intéressés une assurance sur la vie, mais, de toute façon, la protection des emprunteurs contre les risques de l'opération de crédit est réalisée.